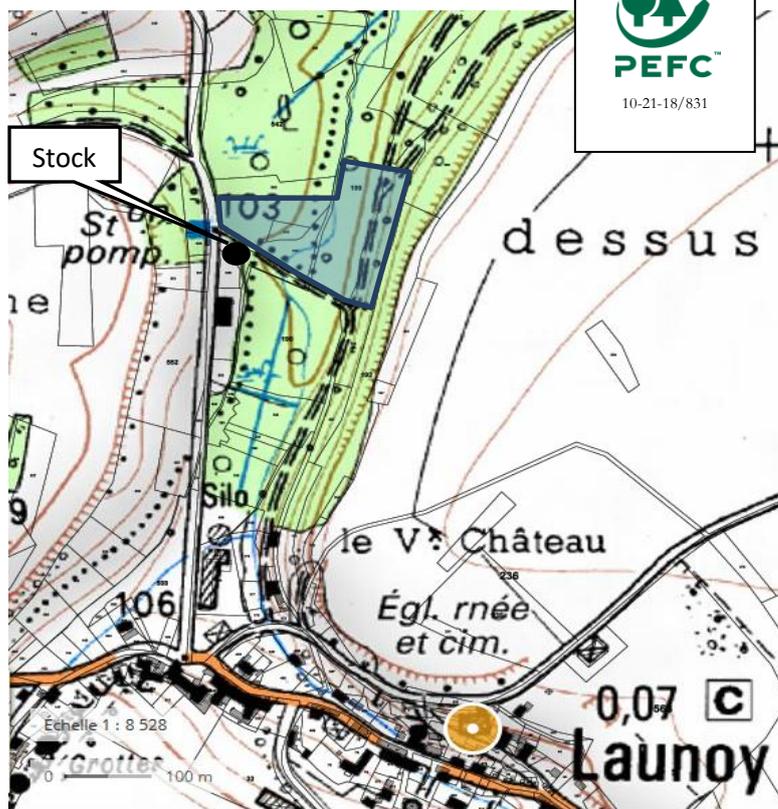


Vente Sur Pied et en Bloc



Département Aisne (02)  
 Localisation Sud de Soissons  
 Commune Launoy / Droisy  
 Lieu-dit Vallée de la Crise  
 Coordonnés GPS Longitude : 03° 23' 59,5 E  
 Latitude : 49° 16' 08,6 N

Essence principale	<b>Peupliers-Grisards</b>
Volume présumé	241 m3
Nombre d'arbres	125
Volume moyen	1.93 m3

Nature coupe coupe rase  
 Parcelle cadastrales Lot 1 :198, 199 – Lot 2 : 544, 545  
 Surface 1,5 hectares environ  
 Limites  
 Marquage un flachis au pied et peinture blanche au corps  
 Visite se reporter au plan ci-contre  
 M. David AVRIL au 0609585473  
 Lot estimé par JMP et LE/ propriétaire

Certification PEFC : 10-21-18/831

Clauses générales EFF/FNB  
 Conditions particulières du 27 juin 2018

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m														Total		
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
1	Grisard				7	9	12	11	7	2	7					55	96	1.75
1	Sérotina			3	12	9	12	6	7	4	2				55	102	1.85	
1	Robusta							2	3	2	4	2	1	1	15	43	2.86	
Observation :															125	241	1.93	

**Clauses particulières**

**Exploitation :** tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Terrain apte à la replantation. Mise en tas ou en andains soignés des rémanents. Houppiers, taillis et purges font partie de la vente et sont à enlever.

**Débardage :** par temps sec. Dégâts éventuels à la charge de l'acquéreur suivant le barème de la chambre d'agriculture.

**Stockage :** au Sud

**Délai d'exploitation :** 15 Février 2019.

**Assujettissement à la TVA :** oui

**Paiement :** 20 % au comptant par chèque de banque ou virement  
 40 % par Billet à Ordre accepté et avalisé par la banque de domiciliation au 10.10.2018  
 40 % par Billet à Ordre accepté et avalisé par la banque de domiciliation au 10.01.2019

La totalité de la TVA au taux de 20% sera payée avec le paiement au comptant.

**CVO :** payée par le vendeur.

**Caution :** 25% du montant de la vente sauf si caution permanente.

Après le règlement total, par chèque ou virement et billets, toujours condition suspensive de la vente, le permis d'exploiter sera délivré.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

